



Renonciation de paternité

Par **biteme**, le **06/12/2013 à 19:28**

[fluo]bonjour[/fluo]

j'ai vécu avec une femme avec qui j'ai eu deux enfants. alors séparée de moi avec son nouveau conjoint ils m'ont accusé de tentative de mort et mis en prison. mon aîné à la suite de cela a fui de chez moi pour aller vivre avec eux. cela fait 3 ans qu'il est parti. quelles démarches entreprendre pour renoncer à cette paternité. il n'est difficile de pouvoir entretenir une relation filiale avec ce dernier. merci de m'orienter

Par **amajuris**, le **06/12/2013 à 20:05**

bjr,

la loi française ne permet pas de renoncer à une paternité.

quelle que soient les relations avec vos enfants, vous resterez leur père sur l'état civil et devant la loi.

cdt